

Éreintée par des années de combat judiciaire, la salle de la rue Lacornée – et l'école de musique qui va avec, l'Irem – pourrait mettre bientôt la clé sous la porte. Son fondateur espère une forte mobilisation en sa faveur demain samedi, place de la République.

Huit ans d'Irem (Institut régional d'expressions régionales), quatre ans de Bootleg (qui souffle ses 4 bougies tout ce mois-ci, en théorie)... De belles réussites à la clé, des labellisations et soutiens institutionnels pour le premier, plus de 20 000 adhésions annuelles et des soirées club ou concert souvent pleines à craquer pour le second.

Mais toutes ces années sont loin d'avoir été une promenade de santé. Des différends avec le voisinage pour nuisances sonores se sont fait jour – pour la plupart aplanis depuis. Surtout, un an après son ouverture, le Bootleg baissait le rideau six mois, le temps de se mettre aux normes, en termes de sécurité notamment. Les lourds travaux engagés et la perte d'exploitation ont laissé les deux structures dans une santé fragile : le nombre de salariés est tombé d'une vingtaine à moins de 10 aujourd'hui, les deux dirigeants, Cyril Beros en tête, ne se rémunèrent plus, et les lieux, qui se faisaient fort de créer des emplois, doivent leur survie à un gros renfort de bénévoles.

Pétition en ligne

Aujourd'hui, c'est le volet juridique qui les rattrape. Au terme de quatre ans de bras de fer, la situation met la coopérative en danger de mort. En effet, deux procédures distinctes, mais toujours entre le Bootleg-Irem et le propriétaire des murs, sont en cours.

Dans la première, Beros et son équipe se sont plaints d'un loyer exagéré par rapport aux prestations annoncées dans le bail : 25% de la surface est inexploitable, empêchant l'ouverture du restaurant prévue dans le plan de développement.

Dans la seconde, des locataires handicapés se plaignent de bruits réguliers dans l'immeuble mitoyen... appartenant aux mêmes propriétaires. Une location « sans droit ni titre » (sans bail) « dissimulée » au Bootleg avant son ouverture, « et la partie adverse se sert d'eux pour nous diaboliser », pointe Cyril Beros. « La mise aux normes, on l'a faite, pas eux, souligne-t-il : ces traumatisés crâniens en fauteuil sont au deuxième sans ascenseur ! »

Mais c'est la première affaire qui le préoccupe le plus aujourd'hui. Le tribunal de grande instance a statué : le propriétaire est condamné à plus de 200 000€ de dommages et intérêts et perte de jouissance à cause de la part inexploitable du bail – somme que le Bootleg-Irem mettra un certain temps à récupérer. Mais dans le même temps, elle impose au Bootleg de régler les 73 000€ de retard de loyers – la part surfacturée estimée, que le Bootleg ne payait plus – et demande la fin du bail « pour dangerosité du lieu alors que la commission de sécurité a donné son aval ! » s'étonne le fondateur.

La structure, commandée de payer immédiatement en référé, a fait appel et la cour d'appel doit rendre son délibéré le 16 mars. D'où l'appel à mobilisation lancé ce jeudi, par une pétition en ligne et un appel au rassemblement de tous ses soutiens, demain samedi à 14h30 place de la République. En espérant que cela influera sur la décision, sur une intervention éventuelle de la Ville « pour mettre tout le monde autour de la table », et sur les potentiels investisseurs que Cyril Beros doit rencontrer ces prochains jours. •

Sébastien Le Jeune

lebootleg.com et Facebook : Bootleg

Photo : Les plus de 20 000 adhérents du Bootleg seront-ils au rendez-vous demain pour le soutenir, comme l'espère Cyril Beros ? © Archives L. Theillet / Sud Ouest